



CAP PRÉVOYANCE

ETHOS ENGAGEMENT POOL
SUISSE & INTERNATIONAL

Oliver Gros, Senior Relationship Manager

25 janvier 2024



● ethos

1. Ethos Engagement Pool Suisse
2. Ethos Engagement Pool International



● ethos

ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT EN 2023

- L'engagement avec les sociétés de l'univers suisse se fait de manière continue tout au long de l'année et prend de multiples et nombreuses formes
- En 2023, plus de 300 actions d'engagement ont été enregistrées, dont :
 - › 59 meetings ou visioconférences, abordant notamment leur stratégie et la transparence du rapport de durabilité
 - › Interventions à 6 assemblées générales (Credit Suisse, UBS, Nestlé, Holcim, Novartis, Swatch Group)
 - › Préparation des analyses et des rapports de recommandations de vote (207 AGO et 16 AGE)
 - › Envoi des recommandations de vote aux sociétés avant leur AG et envoi des rapports détaillés après l'AG
 - › Envoi des lignes directrices 2023 à toutes les sociétés incluses dans l'univers EEP
- Également des études plus spécifiques liées à nos campagnes :
 - › Étude Corporate Digital Responsibility (CDR) auprès des sociétés du SMI Expanded, publication de la 2ème étude et webinaire pour présenter nos résultats et conclusions
 - › Lancement de la 3ème étude CDR

REPORTING EXTRA-FINANCIER

CADRE LÉGAL

SUISSE

- A. Contre-projet indirect à l'initiative populaire « Entreprises responsables » avec l'obligation, pour les plus grandes sociétés suisses*, de divulguer leurs données extra-financières (articles 964a à 964c du code des obligations):
 - › Première application dès la saison des AG 2024 (sur l'exercice 2023) avec un vote obligatoire sur le rapport de durabilité (sur les questions environnementales, sociales, de personnel, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption)
 - › En 2023, cinq sociétés ont soumis un vote consultatif (UBS, Calida, Berner KB, Interrol et Romande Energie)
- B. Ordonnance d'exécution relative au rapport des grandes entreprises suisses sur les questions climatiques qui précise les obligations de reporting sur la partie climatique du rapport extra-financier:
 - › Première application dès la saison 2025 des AG
 - › En 2023, deux sociétés ont soumis un vote consultatif (Crédit Suisse, Holcim)

* Plus de 500 employés et plus de CHF 40m de chiffre d'affaires ou plus CHF 20m de bilan

CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE POUR LES MULTINATIONALES RESPONSABLES

CRITÈRES DE VOTE POUR LE « SAY ON SUSTAINABILITY »

- Ethos avait déjà adapté ses lignes directrices de vote 2022 :
 - › Permettre d'entamer le dialogue avec les entreprises
 - › Permettre aux entreprises d'adapter leurs rapports
- Malgré les nouvelles dispositions de l'article 964, la législation laisse beaucoup de marge de manœuvre aux entreprises :
 - › Les lignes directrices Ethos apportent des clarifications quant à nos attentes relatives à nos recommandations de vote

2.1 RAPPORT DE DURABILITÉ

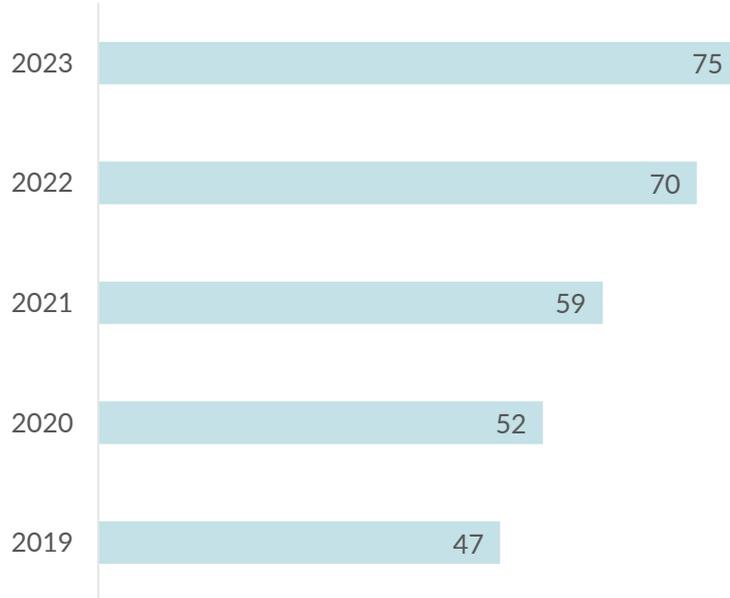
POUR la proposition du conseil d'administration sauf :

CONTRE si une des conditions suivantes est vérifiée :

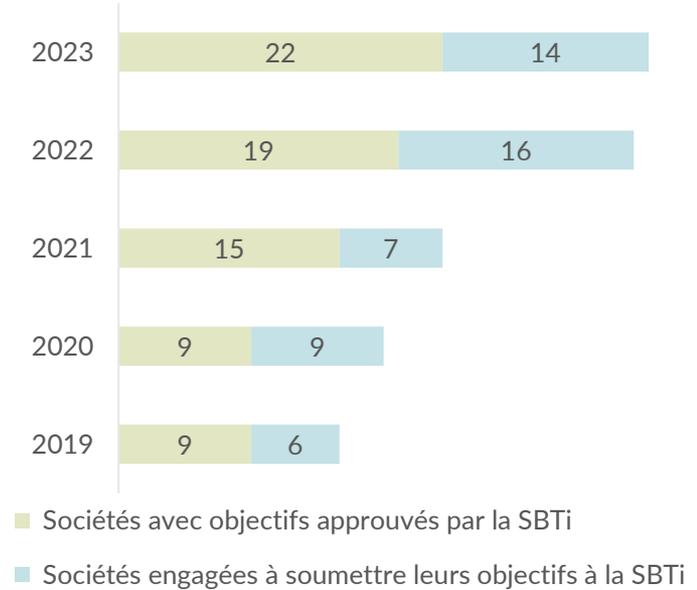
- a. Le rapport n'est pas établi conformément à un standard de reporting extra-financier reconnu (GRI ou SASB).
- b. Le rapport et/ou les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.
- c. Le rapport ne couvre pas les enjeux matériels avec des indicateurs quantitatifs.
- d. Le rapport ne contient pas d'objectifs sur les enjeux matériels.
- e. La société n'atteint pas de façon systématique ses objectifs ou il existe une détérioration des indicateurs clés sur les enjeux matériels sur une période de 3 ans.
- f. Des doutes importants existent quant à la qualité, la véracité et l'exhaustivité des informations fournies.
- g. Le rapport de durabilité n'est pas disponible suffisamment tôt avant l'assemblée générale.
- h. Le conseil d'administration refuse de communiquer des informations importantes ou ne répond pas de manière satisfaisante à des demandes légitimes de compléments d'information.
- i. La société est sujette à de graves controverses qui ne sont pas traitées dans le rapport de durabilité.

CHANGEMENT CLIMATIQUE TRANSPARENCE DES ÉMISSIONS ET OBJECTIFS DE RÉDUCTION

NOMBRE DE SOCIÉTÉS PARTICIPANT AU CDP



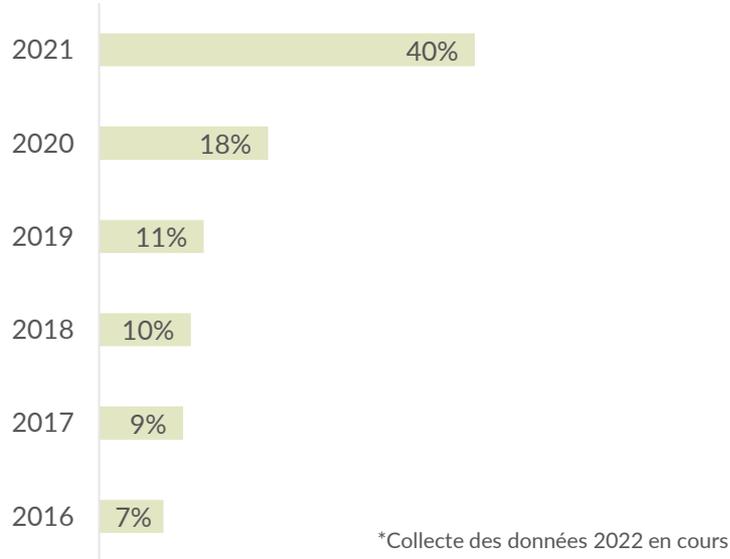
NOMBRE DE SOCIÉTÉS AVEC DES « SBT »



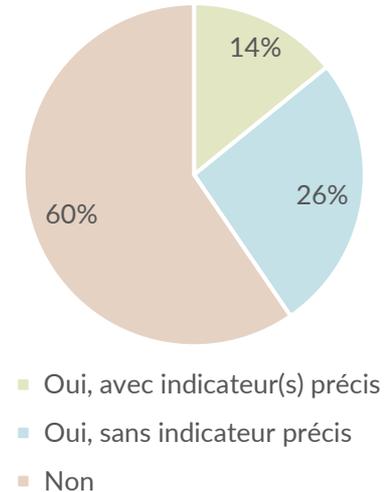
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ATTENTES DES INVESTISSEURS EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES MANAGERS

Sociétés tenant compte de la performance ESG dans la rémunération variable parmi les 150 plus grandes sociétés suisses*



Utilisation de critères environnementaux ou sociaux dans la rémunération variable



● ethos

GOUVERNANCE DIVERSITÉ

- Depuis le 1^{er} janvier 2021, la diversité figure dans la loi sous forme de « soft quota » avec le principe de « comply or explain »

- VII. Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et de la direction

- Art. 734⁵³²

À moins que la représentation de chaque sexe n'atteigne au minimum 30 % au sein du conseil d'administration et 20 % au sein de la direction, le rapport de rémunération des sociétés qui dépassent les valeurs fixées à l'art. 727, al. 1, ch. 2, doit mentionner:

1. les raisons pour lesquelles la représentation de chaque sexe n'atteint pas le minimum prévu;
2. les mesures de promotion du sexe le moins représenté.

⁵³² Introduit par le ch. I de la LF du 19 juin 2020 (Droit de la société anonyme), en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2021 (RO 2020 4005; FF 2017 353). Voir l'art. 4 des disp. trans. de cette mod. à la fin du texte.

- Les sociétés ont :
 - › 5 ans pour respecter le quota de 30% pour le CA (d'ici 2026)
 - › 10 ans pour respecter le quota de 20% pour la DG (d'ici 2031)

●ethos

GOUVERNANCE DIVERSITÉ

- Au vu du manque de diversité, les investisseurs augmentent la pression sur les CA en votant contre la réélection des présidentes et présidents des comités de nomination ou du CA
- Les lignes directrices d’Ethos contiennent une telle disposition depuis 2022
- En 2023, 35 élections de membres de CA ont été opposées pour cette raison avec une communication de notre position à la société

3.1 ELECTION OU RÉÉLECTION D'ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

POUR la proposition du conseil d'administration ou de certains actionnaires, sauf :

CONTRE si une des conditions suivantes est vérifiée :

- n. Le candidat est président du comité de nomination et un des points suivants est vérifié :
 - Le candidat n'est pas indépendant et le comité de nomination n'est pas suffisamment indépendant en fonction des standards de gouvernement d'entreprise du pays.
 - Le renouvellement du conseil est insuffisant.
 - La composition du conseil est insatisfaisante.
 - Le conseil d'administration ne comporte pas assez de femmes selon le standard du pays avec un minimum de 20% sans justification adéquate.

GOUVERNANCE DIVERSITÉ

% DE CA AVEC AU MOINS 30% DE FEMMES



● ethos

GOUVERNANCE **AG VIRTUELLES**

- Ethos a annoncé en octobre 2022 aux sociétés qu'elle s'opposera aux changements statutaires autorisant la tenue d'AG sans lieu physique
 - › Ethos recommande aux sociétés la tenue d'AG hybrides permettant aux actionnaires de choisir la manière de participer à l'AG
 - › Pas de changements statutaires nécessaires pour l'organisation d'AG hybride

8. Modifications statutaires

Les situations qui ne feraient pas l'objet d'une recommandation seront traitées conformément à l'esprit des principes de gouvernement d'entreprise d'Ethos.

8.1 MODIFICATIONS STATUTAIRES DIVERSES

POUR la proposition du conseil d'administration sauf :

CONTRE si une des conditions suivantes est vérifiée :

- a. La société ne fournit pas d'informations suffisantes pour évaluer l'impact de la modification sur les droits et les intérêts des actionnaires.
- b. La modification a une incidence négative sur les droits ou les intérêts de tous ou d'une partie des actionnaires.
- c. La modification a une incidence négative sur les intérêts à long terme de la majorité des parties prenantes de la société.
- d. La modification a une incidence négative sur la gouvernance de la société.
- e. La modification constitue un risque pour la pérennité de la société.
- f. Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée, avec des incidences positives, négatives ou neutres sur les droits et les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes, mais l'incidence négative est prépondérante.
- g. La modification permet la tenue d'assemblées uniquement virtuelles sans justification adéquate.

● ethos

GOUVERNANCE **AG VIRTUELLES**

AU 07.11.2023 ET DANS L'UNIVERS DES SOCIÉTÉS DU SPI :

- **129** sociétés ont introduit dans leurs statuts la possibilité d'organiser des AG sans lieu physique (100% virtuelle)
 - › 69 sociétés ont organisé un vote spécifique sur ce point (87% d'approbation moyenne)
 - › 55 sociétés l'ont regroupé avec d'autres changements statutaires (88% d'approbation moyenne)
 - › 2 sociétés ont stipulé que les AG virtuelles seraient uniquement tenues pour des raisons sanitaires (EPIC Suisse et Luzerner Kantonalbank)
 - › 16 sociétés ont obtenu moins de 80% de soutien
 - › 3 sociétés avaient introduit cette possibilité avant 2023 (Aevis, Swatch et U-Blox)
- **24** sociétés ont adapté leurs statuts au nouveau CO sans demander la possibilité d'organiser des AG virtuelles
- **49** sociétés n'ont pas encore adapté leurs statuts
- Quelques sociétés ont pris en compte les lignes directrices Ethos et nos discussions d'engagement

● ethos

GOVERNANCE AG VIRTUELLES

En 2023 :

- 2 sociétés ont organisé des AG virtuelles (Aevis et Swatch)
- Aucune société suisse n'a organisé des AG hybrides
- Les cartes d'inscription aux AG virtuelles de Swatch et d'Aevis ne permettaient pas de déléguer ses voix à un autre actionnaire (comme dans le cas des AG covid)

Instructions de vote ou participation électronique à l'Assemblée générale ordinaire de The Swatch Group SA du 10 mai 2023, à 10h00, (virtuelle sans lieu de réunion)

A) Instructions au représentant indépendant (à l'avance)

Si vous souhaitez être représenté lors de l'Assemblée générale, vous pouvez transmettre votre/vos voix à l'avance au représentant indépendant. Par la présente, vous donnez procuration au représentant indépendant avec droit de substitution pour votre/vos action/s à droit de vote.

- **Par écrit:** Complétez le formulaire au verso, signez-le et retournez-le au moyen de l'enveloppe-réponse annexée **au plus tard jusqu'au 2 mai 2023**.
- **Électroniquement:** Connectez-vous à <https://swatchgroup.shapp.ch> **au plus tard jusqu'au dimanche 7 mai 2023, 23h59 (CEST)** et suivez les instructions. Vous trouverez vos données d'accès ci-après sous Login.

B) Participation électronique le 10 mai 2023 (en ligne – durée estimée: 90 minutes)

Notez qu'en cas d'instructions écrites ou électroniques au représentant indépendant (voir point A), la participation électronique n'est plus possible.

- **Inscription:** Si vous envisagez de participer sous forme électronique, inscrivez-vous à <https://swatchgroup.shapp.ch> **au plus tard le 2 mai 2023** avec l'identifiant ci-dessous et suivez les instructions. Par cette inscription, vous n'avez pas encore donné d'instructions de vote et par conséquent pas droit au cadeau aux actionnaires.
- **Participation:** Pour participer à l'Assemblée générale électroniquement, connectez-vous à <https://swatchgroup.shapp.ch> le 10 mai 2023, quelques minutes avant le début fixé à 10h00, au moyen de votre PC, tablette, etc. et des données d'identification ci-dessous. Vous trouverez d'autres instructions lors du login. Veuillez tenir compte des informations organisationnelles de l'invitation concernant la participation en ligne.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE CAS HOLCIM (1)

- Décembre 2020 : Lettre formelle pour demander un vote « Say on Climate ». Holcim accepte pour l'AG 2022
- Mai 2022 : Holcim organise un vote sur son nouveau rapport climatique lors de l'AG 2022 (« Say on Climate »)
- Ethos recommande de refuser le rapport :
 - › L'objectif de réduction 2030 n'est pas aligné à un réchauffement de 1.5°C
 - › Les réductions de CO2 après 2030 sont principalement dépendantes de technologies « CCUS »
 - › Les dépenses d'investissement (CAPEX) pour ces technologies ne sont pas mentionnées dans le rapport climatique
 - › Holcim ne confirme pas que les CAPEX sont alignés à un scénario 1.5°C
 - › La « baseline » des objectifs de réduction du domaine 3 ne sont pas publiés
- Mai 2022 : Envoi du rapport d'Ethos à la société et discussions sur les améliorations attendues par Ethos
- Juillet et novembre 2022: Rencontre avec la CFO et la CSO

CHANGEMENT CLIMATIQUE LE CAS HOLCIM (2)

RAPPORT 2021

	SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3	
2018	576 BASELINE	38 BASELINE		
2021	553	34	-0%	Kg CO ₂ per ton of purchased clinker and cement
			-9%	Kg CO ₂ per ton of purchased fuels
2030	475 Kg CO ₂ net/t cémentiteux	13 Kg CO ₂ /t cémentiteux	-9%	Kg CO ₂ per ton of material transported
			-20%	Kg CO ₂ per ton of purchased clinker and cement
			-20%	Kg CO ₂ per ton of purchased fuels
2050	net zero	GHG emissions across the value chain validated by	-24%	Kg CO ₂ per ton of material transported

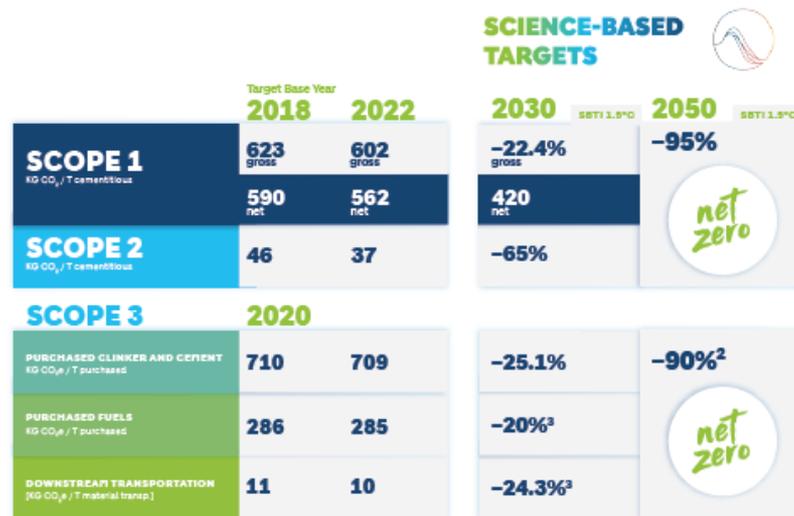

 Science Based Targets

Holdcim's 2050 net-zero targets validated by SBTi:

- Holdcim commits to reduce Scope 1 and 2 GHG emissions by 95% per ton of cémentiteux materials by 2050 from a 2018 base year.²
- Holdcim commits to reduce absolute Scope 3 GHG emissions by 90% by 2050 from a 2020 base year.

³ The target boundary includes land-related emissions and removals from bioenergy feedstocks

RAPPORT 2022



¹ The target boundary includes land-related emissions and removals from bioenergy feedstocks.

² This net-zero validation was evaluated within the parameters of the Business Ambition for 1.5°C campaign, and covers categories 1, 3, 4, 6, 7 and 8 of Holdcim's Scope 3 emissions.

³ Targets aligned with well-below 2°C

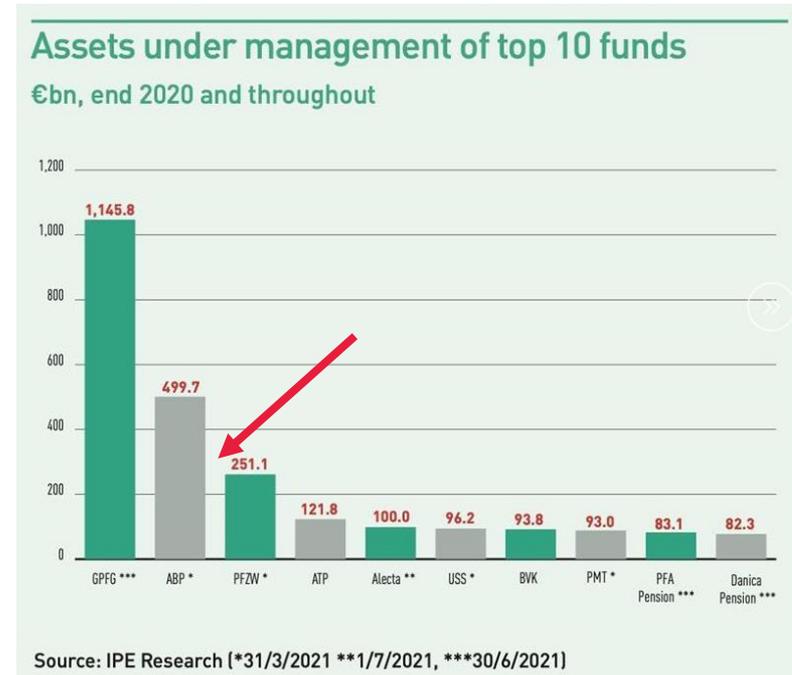
● ethos

1. Ethos Engagement Pool Suisse
2. Ethos Engagement Pool International



ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL UNE RESSOURCE ET FORCE RECONNUE

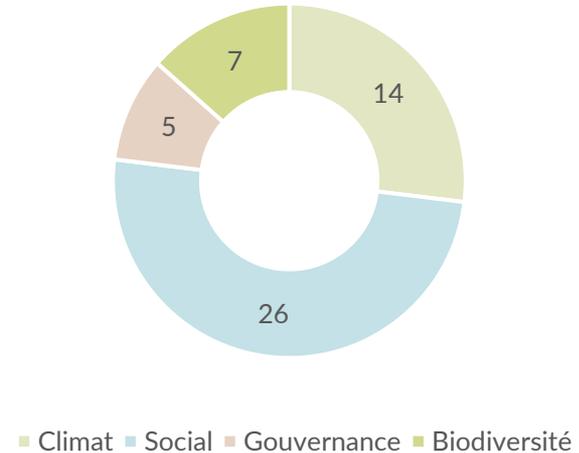
- Contexte
 - › 281 milliards de CHF d'actifs sous gestion
 - › Troisième plus grande caisse de pension en Europe (en tant qu'entité)
 - › Engagement collectif : partenaire apprécié
 - › Engagement direct : les entreprises non suisses nous regardent avec attention !



ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL ACTIVITÉS À NOVEMBRE 2023 (VS. NOVEMBRE 2022)

CAMPAGNES ACTIVES EN 2023	52 (42)
• dont celles d'engagement d'entreprise	40 (36)
• dont celles d'engagement réglementaire	12 (6)
• dont campagnes directes d'Ethos	8 (7)
• dont campagnes collectives	44 (35)

CAMPAGNES D'ENGAGEMENT PAR THÈME



ENGAGEMENT DIRECT

DE LA POLLUTION PLASTIQUE À LA CIRCULARITÉ (1)

CONTEXTE



(Source: Ellen MacArthur Foundation, 2023)



(Photographie: Nipah Dennis/ Bloomberg)

Chemical recycling “a dangerous deception” for solving plastic pollution: Report

(Source: Environmental Health News, octobre 2023)

• ethos

ENGAGEMENT DIRECT DE LA POLLUTION PLASTIQUE À LA CIRCULARITÉ (2)

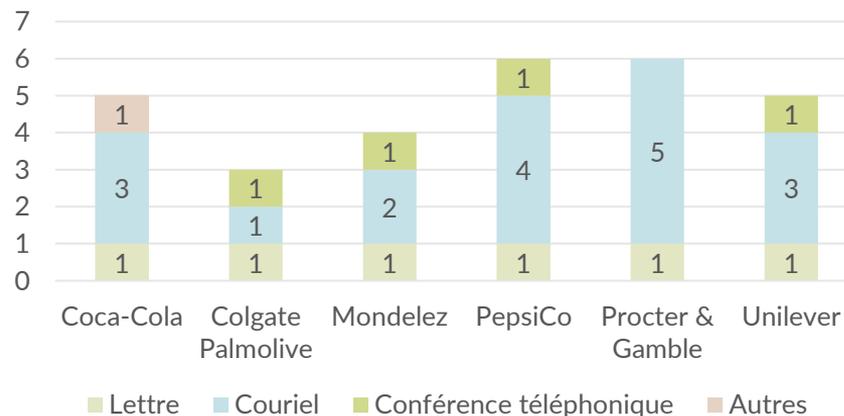
ENTREPRISES CIBLÉES

- Appartiennent au MSCI World Index
- Secteur: biens de consommation



ACTIVITÉS DEPUIS LE LANCEMENT (MAI 2023)

- 29 activités d'engagement déjà réalisées



● ethos

ENGAGEMENT DIRECT DE LA POLLUTION PLASTIQUE À LA CIRCULARITÉ (3)

SUJET PRIS AU SÉRIEUX MAIS PEU MATURE

- Communication croissante et équipes dédiées
- Engagement auprès des ONGs (Ellen MacArthur Foundation) et implication forte dans le lobbying
- Objectifs définis mais semblent difficiles à atteindre
- Investissements dédiés à la circularité insuffisants
- Reporting relativement peu développé

THÈME PRINCIPAL : LE RECYCLAGE

- Seul objectif commun : la recyclabilité à 100% des emballages
- 54% des objectifs concernent le recyclage
- Dépendance aux infrastructures locales de recyclage
- Recyclabilité ≠ recyclage

	Targets	By 2025	About recycling
Coca-Cola	5	No (2030)	60%
Colgate Palmolive	4	Yes	50%
Mondelez	3	Yes	67%
PepsiCo	5	No (2030)	40%
Procter & Gamble	2	No (2030)	50%
Unilever	5	Yes	60%

● ethos

ENGAGEMENT DIRECT **DE LA POLLUTION PLASTIQUE À LA CIRCULARITÉ (4)**

CHANGEMENT DE STRATÉGIE N'EST PAS ENCORE À L'ORDRE DU JOUR

- La diminution de l'utilisation du plastique n'est pas considérée comme prioritaire
- Tous les aspects négatifs du plastique ne sont encore connus
- Pourquoi ne pas utiliser d'autres matériaux ?
- Aucune stratégie globale

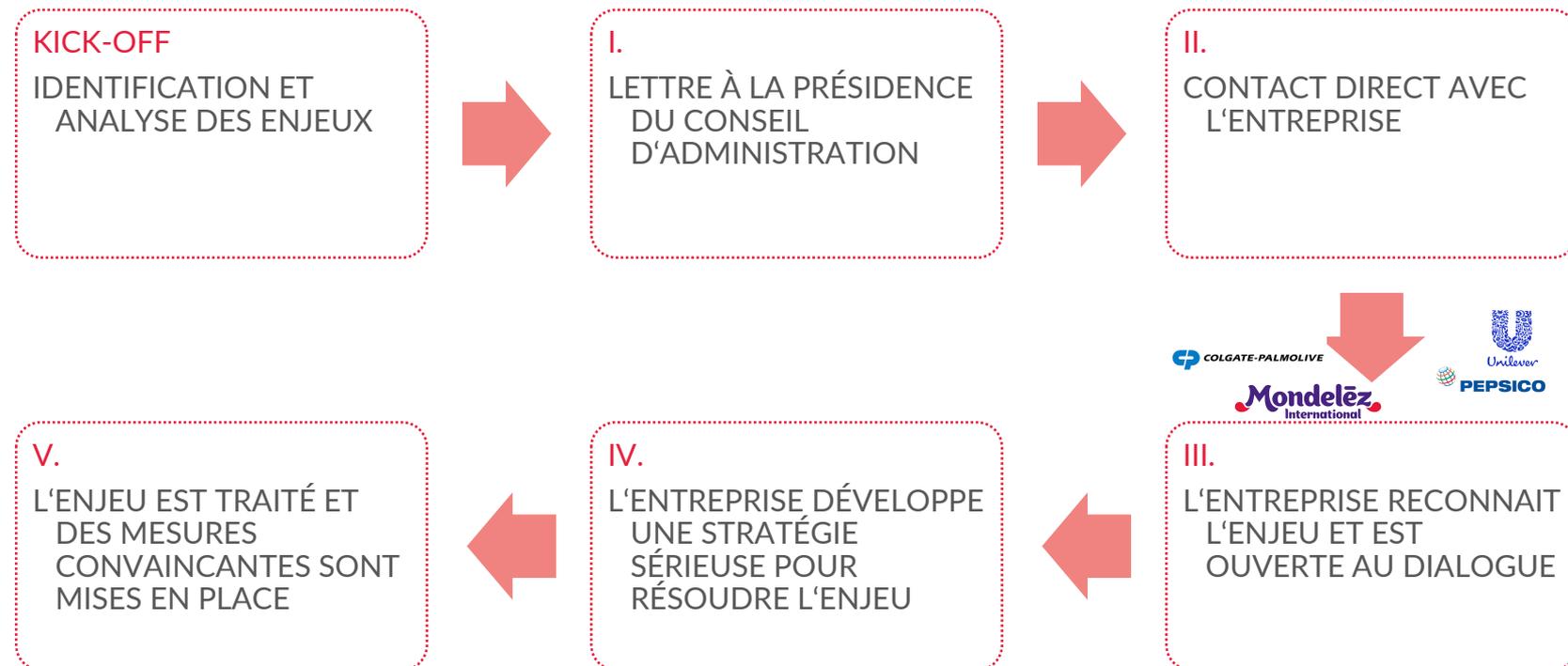
ETAPES SUIVANTES/ AUTRES ACTIVITÉS

- 2ème année d'engagement
- Autre campagne d'engagement collective : « Déclaration d'investisseurs visant à réduire les emballages et les déchets plastiques »
 - › 183 investisseurs représentant USD 10'000 milliards d'AUM
 - › Ethos est «Investisseur principal» pour Danone

ENGAGEMENT DIRECT DE LA POLLUTION PLASTIQUE À LA CIRCULARITÉ (5)

ENTREPRISE	STRATÉGIE DÉDIÉE À LA POLLUTION PLASTIQUE	VOL. D'EMBALLAGE PLASTIQUE REPORTÉ	VOL. DE MATÉRIAUX RECYCLÉS DANS LES EMBALLAGES REPORTÉ	INVESTISSEMENTS CIRCULARITÉ	LOBBYING RESPONSABLE	REPORTING
Coca-Cola						
Colgate-Palmolive						
Mondelez						
PepsiCo						
Procter & Gamble						
Unilever						

ENGAGEMENT DIRECT DE LA POLLUTION PLASTIQUE À LA CIRCULARITÉ (6)



ENGAGEMENT DIRECT

FOURNISSEURS EUROPÉENS D'ÉNERGIE (1)

- Pourquoi les fournisseurs d'énergie ?
 - Situation de départ – début 2018
 - › Le secteur représentait 3.2% de l'indice MSCI World
 - › Le secteur représentait 1/3 des émissions de CO2 de l'indice MSCI World
 - › Les 8 fournisseurs d'énergie visés représentaient 8% des émissions de CO2 de l'indice MSCI World (domaines 1 et 2)
 - Objectif de l'engagement
 - › Les entreprises développent des stratégies climatiques ambitieuses
- Durée de la campagne d'engagement
 - › Du 1er juin 2018 au 31 décembre 2022
 - Activités réalisées (extrait)
 - › Création du document «Engagement-Outline»
 - › Formation d'une coalition d'investisseurs (30 membres de l'ICCR)
 - › Lettre à la présidence du Conseil d'Administration des entreprises concernées
 - › Au total, 86 activités d'engagement (E-Mails, enquêtes auprès des parties prenantes, etc.)
 - › 31 conférences téléphoniques avec toutes les entreprises
 - › Lettre de lecteur au Financial Times
 - › Réunion avec RWE et E.On à Essen, Naturgy à Madrid et Engie à Paris

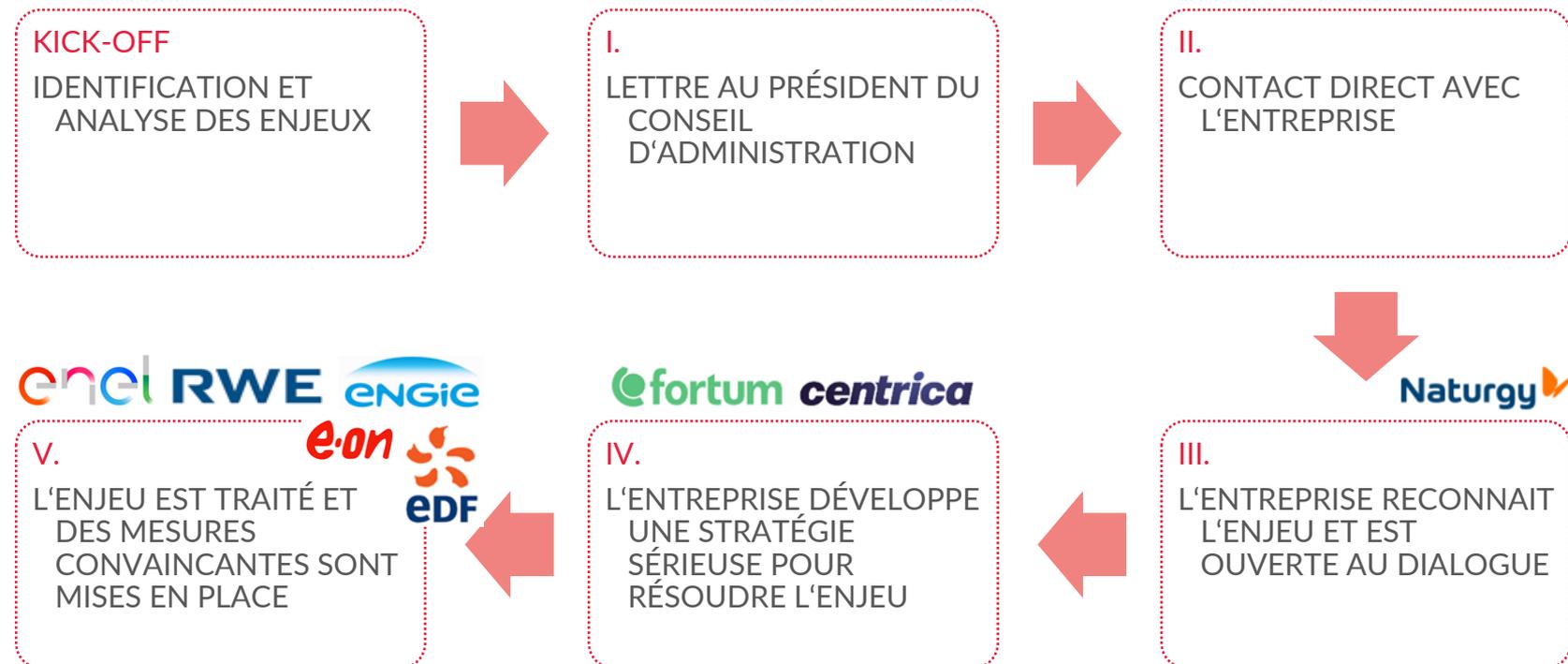
ENGAGEMENT DIRECT

FOURNISSEURS EUROPÉENS D'ENERGIE (2)

ENTREPRISE	DECARBONATION (TPI CARBON PERFORMANCE = B2D OR BETTER)	SCIENCE-BASED TARGET (VALIDATION SBTI)	LOBBYING RESPONSABLE (POLITIQUE)	NOUVEAU BUSINESS MODEL (EXEMPLES CONCRETS)	TCFD (SOUTIEN PUBLIC)
Centrica	Pas d'évaluation TPI	(Août 2021)			(Jan. 2020)
EDF		(Déc. 2020)			(Juin 2017)
Enel		(Oct. 2020)			(Juin 2017)
Engie		(Fév. 2020)			(Juin 2017)
E.On		(Août 2022)			(Jan. 2019)
Fortum					(Mars 2021)
Naturgy	Pas d'évaluation TPI				(Déc. 2017)
RWE		(Déc. 2020)			(Déc. 2021)

ENGAGEMENT DIRECT

FOURNISSEURS EUROPÉENS D'ENERGIE (3)



(Situation au 1er novembre 2022)

EEP INTL : ENGAGEMENT DIRECT FOURNISSEURS EUROPÉENS D'ÉNERGIE (4)

IMPACT

ENTREPRISE	EMISSIONS SCOPE 1 (MIO T CO2E) 2017	EMISSIONS SCOPE 1 (MIO T CO2E) 2022	REDUCTION ABSOLUE EMISSIONS SCOPE 1 (MIO T CO2E)	REDUCTION RELATIVE EMISSIONS SCOPE 1 (MIO T CO2E)
E.ON	4.5	2.9	-1.6	-35.6%
ENGIE	89.2	28.0	-61.2	-68.6%
EDF	50.5	23.8	-26.7	-52.9%
Enel	106.0	53.1	-52.9	-49.9%
Fortum	18.4	17.0	-1.4	-7.6%
Naturgy	20.5	14.7	-5.8	-28.3%
RWE	135.6	89.6	-46.0	-33.9%
Centrica	3.9	2.0	-1.9	-48.7%
TOTAL	428.6	231.1	-197.5	-46.1%

(source: Rapports de durabilité des entreprises)

→ >4x les émissions
annuelles de la Suisse

● ethos

ENGAGEMENT DIRECT

ACCORD AU BANGLADESH (1)

- Contexte
 - › 24 avril 2013: effondrement de l'immeuble de neuf étages «Rana Plaza» avec cinq usines de textile.
 - › L'accident le plus grave de l'industrie textile a fait plus de 1'100 morts et plus de 2'600 blessés.
 - › L'attention s'est soudainement portée sur les conditions de travail inappropriées et les conditions d'exploitation.
 - › Pression massive sur les entreprises de confection textile.
- Industrie textile au Bangladesh
 - › 20% du PIB
 - › 85% des exportations totales
 - › 2ème exportateur de textile après la Chine
 - › 4 millions de salariés dont 60% de femmes



(Source: The Guardian 24.04.2023)

ENGAGEMENT COLLECTIF

ACCORD AU BANGLADESH (2)

- Qu'est-ce qui a été réalisé en 10 ans?
 - › La santé et la sécurité, une priorité nationale
 - Directive nationale sur la santé et la sécurité au travail; plan d'action national
 - 56'000 inspections de sécurité dans plus de 2'400 usines de confection; plus de 14'000 améliorations de sécurité réalisées (installations de portes coupe-feu, systèmes d'arrosage, de câblages électriques, etc.)
 - › Indemnisation des blessés et des proches
 - «Rana Plaza Donor Trust Fund»: USD 34 millions versés avant 2015
 - › Amélioration de la législation et des capacités de contrôle de la sécurité au travail
 - Réforme complète du département d'inspection des usines
 - › Efforts pour améliorer les droits du travail
 - Facilitation de l'enregistrement des syndicats après 2013, 1'200 ont été enregistrés avant février 2023
 - Nouveaux organes pour promouvoir le dialogue entre le gouvernement, les syndicats et les travailleurs/euses

ENGAGEMENT COLLECTIF

ACCORD AU BANGLADESH (3)

- De nombreux défis restent à relever
 - › Accord sur la sécurité au travail dans le secteur textile
 - Sécurité au travail insuffisante dans d'autres secteurs
 - Besoin de rattrapage salarial
 - Salaire minimum de 30 à 70 CHF/mois
 - Salaire de subsistance: 440 CHF/mois
 - Discrimination syndicale, brimades, harcèlement, etc.
 - Répartition inégale des risques entre les entreprises de confection et les usines

Abuses 'still rife': 10 years on from Bangladesh's Rana Plaza disaster



Neue Zürcher Zeitung

Tragödie von Rana Plaza: Die Textilindustrie hat aus ihren Fehlern nur teilweise gelernt

Vor zehn Jahren stürzte in Bangladesh eine Fabrik ein und wurde für über 1100 Arbeiter zum Massengrab. Rana Plaza ist an jenem Tag auch zum Symbol menschlicher Gier geworden.

Fabian Vogt
24.04.2023, 18:10 Uhr

Hören Merken Drucken Teilen

(Source: The Guardian 24.04.2023) (Source: NZZ 24.04.2023)

Siège

Place de Pont-Rouge 1 / Case postale 1051 / 1211 Genève 26
T +41 22 716 15 55 / F +41 22 716 15 56

Bureau de Zurich

Glockengasse 18 / 8001 Zurich
T +41 44 421 41 11 / F +41 44 421 41 12

www.ethosfund.ch



Signatory of:



Ce document de marketing est émis par Ethos Services SA. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou auraient leur résidence dans un lieu, Etat, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Seule la dernière version du prospectus, des règlements ainsi que du rapport annuel du fonds ou du compartiment de fonds doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions de placement. Ces documents sont disponibles sur le site www.ethosfund.ch ou auprès de chacun des bureaux Ethos mentionnés ci-dessus. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Ethos Services SA n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les fonds ou compartiments de fonds auxquels il est fait référence dans le présent document sont adaptés à chaque investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Les facteurs de risque sont décrits dans le prospectus du fonds. Aussi n'est-il pas prévu de les reproduire ici dans leur intégralité. La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. Les données relatives à la performance n'incluent ni les commissions, ni les frais prélevés lors de la souscription ou le rachat de parts. Ce matériel de marketing n'a pas pour objet de remplacer la documentation détaillée émise par le fonds ou les informations que les investisseurs doivent obtenir du ou des intermédiaires financiers en charge de leurs investissements dans les actions des fonds ou du compartiment de fonds mentionnés dans ce document. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister.

